
NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :
09/09/2022

Date d'affichage :
19/09/2022

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Tous les membres présents M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis – Mme FIMBEL Florence – Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin – M. HEIDET Sylvain – M. KARLE Jean – Mme MILLET Gabrielle - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel

Madame Mélanie BLEICHER a été nommée secrétaire.

**Objet de la
délibération**

N° 75

Budget Bois

**Décision
modificative n° 2**

**REBOISEMENT
DANS LE CADRE
DU PLAN DE
RELANCE**

7 ha 84 ares

Forêt de la Vaivre

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications budgétaires au budget bois. Il rappelle la délibération n° 66 du 13 septembre 2022 par laquelle le lot N° 1, préparation du sol préalable à la plantation, a été attribué à l'entreprise WADEL SARL ; les travaux du lot 1 seront exécutés sur l'exercice 2022.

Le Maire informe le Conseil Municipal que cette présente décision modificative a été préalablement présentée à l'Inspecteur des Finances Publiques et a reçu un avis favorable ; cette délibération modificative équilibre notre budget bois qui était en sur-équilibre en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuver cette décision modificative (en annexe) à l'unanimité.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents
Extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Guy MICLO**





DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Fonctionnement - Dépenses		
Chapitre	Article	Montant
023 Virt Section Inv.	Reversement excéd. vente de bois vers l'inv.	6 851.00 €
	Total	6 851.00 €

Fonctionnement - Recettes		
Chapitre	Article	Montant
7022 Coupes de Bois	Excédent de vente de bois	6 851.00 €
	Total	6 851.00 €

Investissement - Dépenses		
Chapitre	Article	Montant
2117 Bois, Forêt	Plan Relance Reboisement Lot 1	27 788.47 €
	Total	27 788.47 €

Investissement - Recettes		
Chapitre	Article	Montant
021 Virt Section Fonct	Reversement excéd. vente de bois depuis fonct	6 851.00 €
1321 Etat & établ.nati	Avance 30% Subv. Plan relance reboisement	10 660.00 €
	Total	17 511.00 €